



Chef du Service adjoint
Secrétaire exécutif adjoint
du Comité européen des Droits Sociaux

Prof. Francesco Orbitello
SAESE Sede Legale
47 Via Acrone
92100 Agrigento
Italie

Réf ► 72/2021 LV/IE

Strasbourg, 21 mai 2021

Sindacato Autonomo Europeo Scuola ed Ecologia (SAESE) c. Italie
Réclamation n° 194/2020

Professeur Orbitello,

J'accuse réception de votre lettre du 15 avril 2021 se référant à votre précédent courrier du 9 janvier 2021 dans lequel vous contestez la décision du Comité européen des droits sociaux, lequel a déclaré irrecevable la réclamation citée en objet, et demandez la poursuite de l'examen de cette réclamation.

Faisant référence à mon précédent courrier du 3 février 2021 (ref 18/2021 LV/KOG), je vous rappelle que ni le Protocole prévoyant un système de réclamations collectives ni le Règlement du Comité ne prévoient la réouverture de la procédure lorsqu'une réclamation a été déclarée irrecevable. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner suite à votre lettre du 9 janvier 2021 qui ne saurait être considérée comme une nouvelle réclamation à cet égard.

Je vous prie de croire, Professeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Henrik Kristensen
DGI-ESC-Collective-Complaints@coe.int